

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les droits d'inscription

L'organisation de cette formation nécessite la mobilisation d'équipes pédagogiques, la mise en œuvre d'une ingénierie et d'installations techniques, utilisées quel que soit le nombre de participants.

Les droits d'inscription s'entendent comme une contribution financière à l'organisation et à la mise en œuvre de cette formation.

Les auditeurs demeurent administrés et rémunérés par les ministères, collectivités, organismes ou entreprises dont ils relèvent.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sur le lieu de formation sont à la charge de l'Auditeur ou de son Employeur, excepté pour certains déplacements et selon les conditions prévues dans le cadre du programme.

Le cas échéant, en vue de certains déplacements, l'Institut pourra demander à l'Auditeur de fournir une assurance personnelle pour la couverture de la responsabilité civile, du risque maladie et rapatriement dans son pays de domiciliation.

Exigibilité des droits d'inscription

Toute session débutée est dûe dans son intégralité.

L'intégralité du montant des droits d'inscription de la formation à l'Institut reste due en cas de rétraction ou désistement de l'Auditeur avant le début de la formation et en cas d'absences ou d'abandon de l'Auditeur en cours de formation.

Report ou annulation de la candidature

Toute demande de report ou d'annulation par un Auditeur doit être limitée aux seuls cas de force majeure. La possibilité est alors donnée de remplacer un candidat empêché par une autre personne satisfaisant aux conditions d'accès à la formation, sous réserve de la décision de la direction de l'Institut.

Engagement de responsabilité relatif aux informations diffusées pendant la formation

L'Auditeur s'engage à faire preuve de discrétion concernant les informations ou documents sensibles auxquels il pourrait avoir accès dans le cadre de sa présence à l'Institut et dont la diffusion serait susceptible de porter atteinte aux intérêts de l'Institut, de ses intervenants, ou des structures dont dépendent les Auditeurs.

L'Auditeur s'engage à respecter la règle dite de « Chatham House » qui prévoit que les participants à la formation sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants. Cette règle est valable pour l'ensemble des échanges, non couverts par des clauses spécifiques de confidentialité ou de classification de l'information, auxquels il serait conduit à participer pendant le cycle et sauf information contraire de la direction de l'Institut.

Il est toutefois entendu que les informations collectées à l'occasion des formations n'ont pas vocation à apparaître sur les réseaux sociaux personnels des auditeurs ou à faire l'objet d'exploitation à des fins d'expression publique d'opinions personnelles.

Pour certains travaux de groupe, un engagement particulier de confidentialité, faisant l'objet d'un document

distinct, sera, le cas échéant, formalisé pour établir une interdiction de divulgation à des tiers de toutes les informations sous quelque forme que ce soit, obtenues à l'occasion de ces travaux.

Concernant les activités programmées dans le cadre de la formation (visites, temps de cohésion...), l'auditeur s'engage à ce que sa communication sur tout support (dont les réseaux sociaux) respecte l'image de l'IHEMI et le droit à l'image des autres participants. Il s'engage à adopter le ton approprié aux valeurs d'engagement, de neutralité politique et d'exemplarité portées par l'Institut.

Droits de propriété intellectuelle

Conformément au règlement intérieur de l'IHEMI et à l'article L131-3-1 du code de la propriété intellectuelle les travaux réalisés par les Auditeurs dans le cadre des formations dispensées par l'IHEMI demeurent la propriété de l'Institut qui les exploite librement notamment à usage pédagogique. Toute diffusion de ceux-ci totale ou partielle est interdite sous réserve de l'autorisation expresse, écrite et préalable de la direction l'Institut. Ces travaux ne représentent pas une opinion de l'IHEMI et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

L'Auditeur s'engage à ne pas reproduire ou diffuser les supports pédagogiques qui lui seront remis dans le cadre de la formation.

Par ailleurs, l'Auditeur s'engage à ne pas enregistrer les interventions prévues dans le cadre du programme et ne pas prendre de clichés photographiques ou utiliser tout autre moyen de reproduction d'images ou de sons sans l'accord préalable de l'IHEMI.

Sanctions

Tout manquement aux engagements précédemment énoncés expose son auteur à des sanctions disciplinaires ou professionnelles, sans préjudice de l'application éventuelle des dispositions légales et réglementaires relatives au fait en cause.

En cas de manquement, l'Auditeur se verra notifier par courrier – remis en mains propres contre accusé de réception ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, lui précisant les faits reprochés, la ou les sanctions envisagées et lui laissant un délai de 10 jours pour faire valoir ses observations écrites ou orales. Au terme de ce délai, sur la base de tous les éléments à sa disposition, la direction de l'Institut lui notifiera sa décision. En cas d'urgence, notamment au regard du calendrier de la formation, une mesure conservatoire pourra être décidée et mise en œuvre immédiatement.

Les sanctions sont l'avertissement, l'exclusion temporaire partielle ou totale de la formation, l'exclusion définitive et/ou la non-délivrance du diplôme. Aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra intervenir.

Traitement de vos données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies feront l'objet d'un traitement par l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (tél : + 33(0)1 76 64 89 00).

Ces données sont recueillies à des fins de traitement administratif de votre candidature et seront effacées à l'issue de la formation.

Conformément à la loi, vous bénéficiez à l'égard de vos données à caractère personnel d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité. Vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de ces données, ou demander la limitation de ce traitement. Pour toute demande dans l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au délégué à la protection des données (DPD) du ministère de l'Intérieur.

• **Par courriel :**
rgpd-ihemi@interieur.gouv.fr

• **Par courrier :**
Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École Militaire - CASE 39
1, place Joffre
75007 PARIS SP



Signature